

Déclaration de succession de

Madame FONTAINE Yvette

(nom, prénoms, profession de la personne décédée et, le cas échéant, de son conjoint.)

Veuve de Monsieur MOERMAN Fernand Henri

né(e) à Antoing, le 4/02/1922,

domicilié(e) à 1000 Bruxelles, Boulevard du Midi 142

décédé(e) à Bruxelles, le 8/02/2011

N°

Date du dépôt :

Expiration du délai

a) de rectification :

b) de paiement :

Tables des décès :

Vol , fol , n°

Sommier n°28/ , art

Sommier n°30⁴/ , art

.....

.....

.....

Annotations aux documents
du bureau :

Les soussignés :

1. Monsieur MOERMAN Fabrice Charles Yves, né à Leuven le 21 août 1976, époux de Madame GABRIEL Anne Joëlle Marie, domicilié à 1800 Vilvoorde, Beethovenstraat 46.

Petit-fils de la défunte, venant en représentation de son père prédececéde, fils de la défunte, Monsieur MOERMAN Fernand.

2. Monsieur MOERMAN Sébastien Fernand, né à Etterbeek le 10 décembre 1980, cohabitant légal de Madame BREMAUD Aurélie, domicilié à 6224 Fleurus, rue Trieu-Benoit 72

Petit-fils de la défunte, venant en représentation de son père prédececéde, fils de la défunte, Monsieur MOERMAN Fernand.

3. Madame HODIAMONT Marie-Viviane Colette Mathilde Ghislaine, née à Tournai le 20 décembre 1947, domiciliée à 1030 Schaerbeek, avenue Adolphe Lacomblé 57

Conjoint survivant de Monsieur MOERMAN Fernand, prédececéde.

Faisant élection de domicile en la mortuaire, avec prière à Monsieur le Receveur de l'Enregistrement de bien vouloir adresser toute correspondance en l'Etude du Notaire Stephan BORREMANS (1030 Bruxelles), avenue du Diamant, 138, auquel ils donnent mandat d'introduire toute déclaration complémentaire ou rectificative, de procéder à tout paiement, de demander toute restitution et d'en donner quittance.

DECLARENT :

1. DECES

Que Madame FONTAINE Yvette, née à Antoing le quatre février mil neuf cent vingt-deux, (Registre national numéro 22020400263) habitant à 1000 Bruxelles, Boulevard du Midi 142 est décédée à Bruxelles le huit février mil deux mille onze.

2. DOMICILE FISCAL

Les déclarants confirment que la défunte était domiciliée en région bruxelloise depuis plus de cinq ans.

3. HERITIERS

N° 187

Page 1 de 1

Qu'elle laisse comme seuls et uniques héritiers légaux et réservataires ses deux petits-fils, Monsieur MOERMAN Fabrice et Monsieur MOERMAN Sébastien, prénommés ainsi sa belle-fille Madame HODIAMONT Marie-Viviane, prénommée.

4. DISPOSITIONS DE DERNIERE VOLONTE

Que la défunte n'a pris aucune disposition de dernière volonté.

5. FIDEICOMMIS - CESSATION D'USUFRUIT

Que le décès n'a pas donné lieu à dévolution de fidéi-commis, ni à réversion d'usufruit.

6. DEVOLUTION

Qu'en conséquence de ce qui précède, sa succession est recueillie par ses deux-petits fils Monsieur MOERMAN Fabrice et Monsieur MOERMAN Sébastien, prénommés, à concurrence de la totalité en pleine propriété, soit chacun une moitié en pleine propriété.

Suite au décès de Madame FONTAINE Yvette, Madame HODIAMONT Marie-Viviane, prénommée, devient usufruillière à concurrence d'une moitié sur le bien sis à Schaerbeek, avenue du Diamant 91 (décris ci-après).

7. DONATIONS

Que la défunte n'a consenti à ses héritiers aucune donation entre vifs constatée par actes remontant à moins de trois ans avant le décès et qui, avant la même date, ont été présentés à la formalité de l'enregistrement ou sont devenus obligatoirement enregistrables.

8. MOBILIER - ASSURANCE-INCENDIE/VOL

Qu'il n'a pas été découvert de police d'assurance incendie et/ou vol couvrant le mobilier garnissant les lieux qu'occupait la défunte. En effet, la défunte résidait depuis le 26 janvier 2010 en maison de repos.

9. ASSURANCE-VIE

Que la défunte n'avait pas souscrit d'assurance-vie au bénéfice de ses ayants-droit.

A l'exception de :

Auprès de BNP Paribas Fortis,

- le contrat d'assurance-vie de type FIX & Income Plan (volet fix) n°006-9670248-95 souscrite par la défunte au profit de ses enfants, Monsieur Moerman Fabrice et Monsieur Moerman Sébastien, prénommée pour un capital assuré d'un montant de 12.299,15 euros.

Que la succession se compose de ce qui suit :

SUCÉSSION DE LA DEFUNTE

ACTIVEMENT

- la moitié en pleine propriété de

Commune de Schaerbeek – 5^{ème} division

Dans un immeuble à appartements dénommé Résidence Diamant, sis avenue du Diamant, 91 et 93 cadastré section C numéro 68 A 16, l'appartement de type D dénommé D DEUX au deuxième étage à droite, en regardant de l'avenue du Diamant la façade principale de l'immeuble, comprenant :

a) en propriété privative et exclusive

hall d'entrée, vestiaire, hall de nuit, living, cuisine, water-closet, toilette et réduit, chambre un à droite et chambre deux à gauche, terrasse.

Dans les sous-sols, la cave 4.

b) en copropriété et indivision forcée : 92/1.000èmes des parties communes dont le terrain, assiette de l'immeuble.

Estimé en pleine propriété à 170.000 euros soit la moitié en pleine propriété

85.000,00€

- comptes bancaires:

un compte numéro 034-2397136-37, auprès de BNP Paribas Fortis, ouvert au nom de la défunte, créiteur au jour du décès d'un montant de

9.310,66 €

un compte numéro 001-4146917-49, auprès de BNP Paribas Fortis, ouvert au nom de la défunte, créiteur au jour du décès d'un montant de

1.249,29 €

un compte numéro 013-1156903-02, auprès de BNP Paribas Fortis, ouvert au nom de la défunt, comprenant les titres suivants :

FORTIS BQUE LU 08 5,75 30.07.12 (Code Isin XS0373889475 00), dont la valeur est estimée au jour du décès à

23.656,11 €

- argent liquide au décès

25 €

- linge, vêtements et objets personnels du défunt estimés

250 €

Soit au total:

119.491,06 €

PASSIVEMENT

- Tous impôts et/ou taxes à enrôler et/ou à notifier ultérieurement aux présentes

Mémoire

- Frais funéraires – réception- Facture du Restaurant les Brasseries rustiques

171,05 €

- Frais funéraires – Art funéraire – Facture de Eric Latour datée du 23 mars 2011

1.245,00 €

- Frais des pompes funèbres – Facture de SA J. VANHORENBEKE datée du 15 février 2011

2.667,81 €

- Facture de la maison de repos – Résidence Porte de Hal – Société Royale de Philanthropie datée du 28 février 2011

1.399,30 €

- Facture de la maison de repos – Résidence Porte de Hal – Société Royale de Philanthropie datée du 24 février 2011

15,58 €

Soit au total:

5.498,74 €

BALANCE

- actif brut:	119.491,06 €
- passif:	5.498,74 €

- actif net:	113.992,32 €

Fait à Schaerbeek, le 28 juin 2011